

# Gestion et organisation des réunions de conseils - Théorique

Environnement Territorial



## Durée

3.00 heures ( jours)

## Profils des apprenants

- Personnel administratif

## Prérequis

- Planifier, construire et rédiger les actes liés au conseil municipal

## Accessibilité et délais d'accès

Accessible aux Personnes en Situation de Handicap (PSH).

Délai d'accès : 5 semaines

**Prix** : 336.00€ NET

*\*Pour les parcours, les totaux affichés correspondent à un tarif de 100.00€ NET par demi-journée et par apprenant*

*\*Pour les formations groupées, une demi-journée correspond à 120.00€ NET*

## Objectifs

- Apprendre à gérer et à organiser des assemblées délibérantes tout en respectant la réglementation en vigueur

## Contenu de la formation

- Préparation des séances du conseil municipal ou syndical
- Documents préparatoires et délais (convocation, publicité des séances)
- Droit à l'information des élus
- Séances du conseil
- Comptes-rendus des débats et des décisions
- Commissions communales et conseils consultatifs
- Prévention des conflits d'intérêt
- Délibérations
- Contrôle de légalité (modalités de transmission, l'intervention du Préfet, l'intervention du juge...)
- Registre des actes administratifs
- Règles de tenue et de reluire des registres (caractéristiques techniques des registres)

## Organisation de la formation

## Ressources pédagogiques

- Dépôt d'un support de formation sur l'extranet apprenant

## Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Adico - PAE du Tilloy - 5 rue Jean Monnet - BP 20683 - 60006 Beauvais Cedex

[www.adico.fr](http://www.adico.fr) - 03 44 08 40 40 – [formations@adico.fr](mailto:formations@adico.fr)

N° Déclaration d'activité : 22600241960 Exonéré de TVA selon l'article 261.4-4°d du CGI (Code Général des Impôts)

# Gestion et organisation des réunions de conseils - Théorique

*Environnement Territorial*



- Apports théoriques
- Exercices et cas pratique en fonction des besoins et reposant sur des problématiques de gestion en collectivité
- Formulaires d'évaluation tout au long de la formation
- Auto-évaluation sur les objectifs du programme
- Attestation de formation en fin de formation